

Choix de la marque



Contenu

[Rappel sur la réglementation](#)
[Principes relatifs aux marques](#)
[Mise en œuvre](#)
[Configuration](#)
 [Mode Web](#)
 [En mode DirectPayment](#)
[Les web services de l'API](#)
[Centre administration](#)
[Carte de test](#)
[Pages associées](#)

- [3D Secure](#)
- [3D Secure - Personnaliser le nom du marchand](#)
- [Actualisation automatique des cartes](#)
- [Bascule à la source - Tests d'intégration sur les appels API Webservices](#)
- [Choix de la marque](#)
- [Demande d'une clef de chiffrement](#)
- [Déliassage](#)
- [Fonctionnalités avancées](#)
- [La gestion des codes retour](#)
- [Marque blanche](#)

Rappel sur la réglementation

La fonctionnalité "*Choix de la marque*" permet aux commerçants de se mettre en conformité avec le règlement européen 215/751 du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte, généralement appelé "règlement MIF" (*Merchant Interchange Fees*).

L'un des objectifs de ce règlement est de supprimer le monopole des réseaux locaux en laissant à l'acheteur choisir la marque utilisée lors du paiement.



Les commerçants sont tenus de se conformer à ce règlement depuis le 9 juin 2016.

Principes relatifs aux marques

Les cartes émises par les banques françaises sont en grande partie rattachées au réseau français *Cartes Bancaires* (CB) mais également à un réseau international (Electron, Maestro, Mastercard, Visa, ...). C'est ce qui permet au porteur d'utiliser sa carte à l'étranger. Il existe d'autres réseaux locaux qui émettent des cartes co-badgées. En Belgique, les banques émettent des cartes qui appartiennent à la fois au réseau Bancontact mais aussi Maestro ou Visa.

i À noter qu'il existe des cartes non co-badgées pour lesquelles la réglementation ne s'applique pas.

Dès lors qu'un commerce accepte les cartes issues de différents réseaux, il doit permettre à l'acheteur de sélectionner la marque qu'il préfère.

Si par exemple le commerçant accepte les cartes CB, Mastercard et Visa, alors les cartes co-badgées CB/Visa et CB/Mastercard sont concernées, et le commerçant ne peut pas imposer son choix. En revanche, il peut sélectionner son réseau de préférence, qui sera utilisé si l'acheteur ne souhaite pas changer.

 À noter que le réseau par lequel transitent les transactions peut influencer sur le montant des commissions appliquées par l'acquéreur. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre acquéreur pour plus d'information.

Mise en œuvre

Au niveau de chaque contrat Monext Online, le commerçant peut configurer :

- L'**activation du choix de la marque** : cette option doit être activée pour respecter la réglementation MIF de l'autorité des marchés financiers ;
- Le choix d'un **réseau par défaut** pour chacun des types de cartes (débit, crédit, entreprise).
Cela permet de choisir sur quel réseau la transaction va passer lorsque l'acheteur ne fait pas de choix explicite.

Si l'option est activée, le choix à l'acheteur prime toujours sur la valeur par défaut du commerçant.

Portefeuille

En ce qui concerne le **Wallet**, le réseau utilisé par la 1^{ère} transaction détermine celui utilisé pour les transactions suivantes.

Lorsqu'elle est activée sur un contrat, la fonctionnalité "choix de la marque" s'applique aux transactions initiées en **WebPayment** (**mode Web**, page de paiement et/ou d'enregistrement d'une carte dans le **Wallet**).

Centre administration

La saisie manuelle d'une transaction dans le **Centre d'Administration** permet le choix de la marque.

Pour les autres modes, la collecte du choix auprès du client est à la charge du commerçant :

- **DirectPayment** : paiement ou paiement par wallet, création/modification de wallet ;
- **Batch Interface** : fonction de demande d'autorisation.

Configuration

Mode Web

Choix du réseau par défaut

Dans l'écran de configuration d'un moyen de paiement du Centre d'Administration, le commerçant définit la marque à utiliser par défaut en fonction du type de carte.

Plus d'informations sur la documentation du [Moyens de paiement](#).

Choix par l'acheteur

Dans ce même écran de configuration du moyen de paiement, le commerçant doit activer la fonctionnalité pour laisser le choix à l'acheteur sur les pages de paiement.

L'option est toujours activée.

Le commerçant doit proposer cette option pour être conforme à la réglementation européenne, à défaut il devra mettre en œuvre cette option par lui-même.

Pour configurer cette option veuillez consulter la documentation du [Moyens de paiement](#).

Choix de la marque sur les pages de paiement

Lorsque l'acheteur saisit son numéro de carte, le formulaire de paiement va automatiquement proposer le choix dès que le numéro de carte est reconnu comme étant co-badgée.

En cliquant sur le logo du réseau, l'acheteur réalise son choix de la marque.

The image displays two screenshots of a payment form, illustrating the process of selecting a card brand. Both screenshots show a form with fields for 'Numéro de carte' (Card number), 'Date d'expiration' (Expiration date), and 'Cryptogramme' (Card security code). The card number is 4970 1090 0000 0007. The expiration date is MM/AA. The card security code is represented by a lock icon. A green button labeled 'Payer par carte' (Pay by card) is visible at the bottom of the form.

In the top screenshot, the 'Numéro de carte' field is highlighted, and a dropdown menu is open, showing the 'VISA' logo and a question mark icon. The 'Date d'expiration' field is also highlighted.

In the bottom screenshot, the 'Date d'expiration' field is highlighted, and a dropdown menu is open, showing the 'VISA' logo and a question mark icon. The 'Cryptogramme' field is also highlighted.

⚠ Remarque : si le commerçant surcharge les logos et/ou l'expérience utilisateur du widget de paiement, il doit s'assurer que cela n'altère pas la fonctionnalité.

Information supplémentaire ?

Pour une meilleure information Monext affiche un message précis et clair que l'acheteur peut procéder au choix de la marque.

Monext Online propose un icône en mode WebPayment (lightbox, colonne, tab, page de redirection PWPV2) indiquant que l'acheteur à le choix de la marque.

Numéro de carte

4970 1090 0000 0000

Date d'expiration

MM/AA

Cryptogramme

Payer par carte

Vous pouvez modifier la marque utilisée lors du paiement en cliquant sur le logo de la carte

Surcharge du mode d'affichage

Vous pouvez également surcharger le mode d'affichage par **icône** en basculant sur un mode d'affichage par **un texte d'information** sous le champ de saisie de la carte bancaire.

Il vous suffit de rajouter la classe CSS *pl-other-brand-selection* dans la div PaylineWidget afin de basculer vers le texte d'information.

Exemple :

```
<div id="PaylineWidget" data-template="column" data-token="" data-expandAll="true" class="pl-other-brand-selection"></div>
```

Numéro de carte

4970 1090 0000 0007

Date d'expiration

MM/AA

Cryptogramme

Payer par carte

Vous pouvez modifier la marque utilisée lors du paiement en cliquant sur le logo de la carte

Le ticket de paiement

Le réseau sélectionné est affiché sur le ticket.

LE 16/09/2021 A 08:44 CEST

Boutique Demo Payline

Adresse url WWW.PAYLINE.COM

Siret 22222222222222

Numéro de carte 4970 10XX XXXX 5544

Terminal / Accepteur 001 17 616 983 270 746

Numéro de transaction 12259064431310

Type de transaction DEBIT VADS @

N° autorisation ASSA

Montant 11,00 EUR

Référence Test_Rudy34456547

CARTE DE TEST

TICKET CLIENT A CONSERVER

En mode DirectPayment

Dans le mode API DirectPayment, c'est le commerçant qui affiche le formulaire de paiement et collecte les informations auprès de l'acheteur. Il doit donc également proposer un moyen permettant à l'acheteur de sélectionner la marque à utiliser.

Les API Monext Online permettent ensuite de faire transiter les informations relatives au choix afin d'être conforme du point de vue protocole bancaire avec les acquéreurs :

Il faut pour cela transmettre le choix effectué par l'acheteur en renseignant le champ [cardBrand](#) et des objets [Payment](#) et [Wallet](#).

Les web services de l'API

Web service Monext Online	Commentaires
doWebPayment	Permettre la transmission par le commerçant de la marque à utiliser (champ payment.cardBrand) Il n'est pris en compte que si le moyen de paiement permet le choix de la marque. Si l'information payment.cardBrand n'est pas présente, alors Monext Online utilise la marque par défaut configurée dans le contrat.
getWebPaymentDetails	Monext Online retourne dans le champ : 1. network de l'objet extendedCardType le réseau effectivement utilisé par la transaction 2. cardBrand de l'objet Payment la valeur présente dans la demande
getWebWallet	Monext Online retourne le réseau à utiliser dans les champs network de extendedCardType et cardBrand de wallet .
doAuthorization	Monext Online permet la transmission par le commerçant de la marque à utiliser (champ payment.cardBrand). Il n'est pris en compte que si le moyen de paiement permet le choix de la marque. Si l'information payment.cardBrand n'est pas présente, alors Monext Online utilise la marque par défaut configurée dans le contrat.
createWallet	Monext Online permet la transmission de la marque dans le champ wallet.cardBrand Il n'est pris en compte que si le moyen de paiement permet le choix de la marque. Si l'information Wallet.cardBrand n'est pas présente, alors Monext Online utilise la marque par défaut configurée dans le contrat. Le message de réponse n'est pas modifié.
updateWallet	Idem createWallet
getWallet	Monext Online retourne le réseau à utiliser dans les champs extendedCardType.network et wallet.cardbrand
getCards	Monext Online retourne le réseau à utiliser dans le champ cardslist.cards et extendedCardType.network
getTransactionDetails	Monext Online retourne dans le champ : 1. extendedCardType.network le réseau effectivement utilisé par la transaction 2. payment.brand la valeur présente dans la demande

L'écran de création/modification d'un wallet obtenu après appel à [manageWebWallet](#) prend en charge le choix de la marque.

Pour les paiements récurrents (REC), *n* fois (NX) ou wallet par web service, Monext Online envoie la demande d'autorisation avec le choix de la marque effectué lors de la 1ère transaction.

Centre administration

Détail de la transaction

Vous pouvez également consulter le détail de la transaction Centre Administration - Détail d'une transaction.
Le bloc Carte indique la marque de la carte et la marque utilisée pour réaliser la transaction

Créer une transaction

Dans le centre administration, l'information du choix de la marque sera indiquée par un texte d'information.



Numéro de carte

4974 1321 5465 4656



Vous pouvez modifier la marque utilisée
lors du paiement en cliquant sur le logo
de la carte

Date d'expiration

Cryptogramme

MM/AA

Carte de test

La carte **4974132154654656** permet un choix CB/Visa par l'acheteur sur l'interface de paiement en environnement de test (homologation).

Pages associées

- [Centre Administration - Créer une transaction](#)
- [Choice of brand](#)
- [Choix de la marque](#)
- [Comment démarrer](#)
- [Les fonctionnalités](#)
- [Règlement Européen MIF et la Directive DSP2](#)

[Documentation Monext Online](#)